



Réf. Farde e-Assemblées : 2354219

N° OJ : 124

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2020

Objet : Nouveaux statuts et fonctionnement du Conseil Bruxellois de la Diversité Culturelle.

Le Conseil communal,

Considérant le Conseil Consultatif pour immigrés de la Ville de Bruxelles (CCPI) créé en 1972 pour favoriser la participation des populations étrangères à la vie publique et à la politique communale ;

Considérant que les changements politiques et législatifs des deux décennies suivantes ; en ce compris l'assouplissement des conditions d'accès à la nationalité, l'octroi du droit de vote et d'éligibilité au niveau local pour les ressortissants de l'Union européenne et pour les ressortissants étrangers en séjour ininterrompu depuis cinq ans sur le territoire belge ; ont amené à la dissolution du CCPI au profit, dès le 4 juillet 1994, du Conseil des Bruxellois d'origine étrangère (CBOE) ;

Considérant qu'en 2019, soit 25 ans après la création du CBOE, le contexte politique ayant encore évolué, la plupart des Conseils Consultatifs de même nature des autres communes bruxelloise ont cessé d'exister, estimant que leurs objectifs initiaux avaient été atteints ;

Considérant qu'aujourd'hui, la Ville de Bruxelles, faisant face à de nouveaux défis dans le domaine de l'interculturalité, du vivre ensemble, de la lutte contre les discriminations et les préjugés basé sur l'origine des individus, a souhaité que le Conseil Consultatif soit réformé pour rencontrer ces objectifs en devenant le Conseil Bruxellois de la Diversité culturelle (CBDC) ;

Considérant que l'appel à candidatures pour renouveler le CBDC, lancé en septembre 2019 suite aux élections communales de mai 2019, tel que prévu dans ses statuts à l'article 4§2, n'a pas résulté en un nombre suffisant de réponses, ni en un renouvellement satisfaisant de ses membres ;

Considérant que ni les statuts, ni la composition du CBDC n'ont été confirmés par le Collège ou Conseil communal ;

Considérant le vote à l'unanimité des conseillers communaux de la motion contre le racisme et la discrimination sur base de la culture et/ou de l'origine le 18 novembre 2019 ;

Considérant que la Ville de Bruxelles souhaite élaborer un Plan d'action contre le racisme via un groupe de travail où politique, institutionnel et associatif seront représentés ;

Considérant le soucis de simplification de cohérence et d'harmonisation des modalités de fonctionnement des Conseils consultatifs lié à l'égalité des chances (CBDC, Conseil consultatif de la Personne handicapée et Conseil consultatif pour l'égalité des femmes et des hommes) ;

Considérant les ateliers d'aide à la réussite (AAR) comme une émanation du CBOE qu'il convient de saluer mais qui est en pratique déjà gérée de facto par les fonctionnaires de l'Instruction Publique ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et échevins,

Arrêté :

Article unique : Adopter les nouveaux statuts et modalités de fonctionnement du CBDC, en ce compris la dissolution du bureau du

Conseil, la suppression des jetons de présence, la suppression des allocations de vacation, le transfert de la gestion budgétaire et organisationnelle de l'asbl des Ateliers d'aide à la Réussite au département de l'Instruction Publique.

Annexes :

[Nouveaux statuts du Conseil Bruxellois de la Diversité Culturelle FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)